



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Plan de Transformation Ministériel : une réforme à l'envers

Le ministère de la Culture connaît une réorganisation d'ampleur, la plus grande depuis la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP).

Basée sur la volonté du Gouvernement de réduire la « dette publique » en supprimant un maximum de postes et de missions, cette nouvelle réforme s'appuie sur le programme Action publique 2022, les circulaires du Premier ministre, relatives à la « Déconcentration et organisation des administrations centrales » et à l'« Organisation territoriale des services publics » du 24 juillet 2018 et la loi de Transformation de la fonction publique du 7 août 2019.

Alors que cette réforme est engagée depuis l'automne 2017, sans aucune concertation avec les agents du ministère ni avec leurs représentants, il aura fallu attendre le 4 septembre 2019 pour que le ministre de la Culture Franck Riester signe et communique les documents relatifs à son plan de transformation, dont la mise en œuvre est prévue en janvier 2020 !

La CGT-Culture publie l'intégralité des documents reçus à ce jour, à savoir :

- La lettre du Ministre adressée aux agents du ministère de la Culture
- La plaquette de présentation du Plan de Transformation Ministériel
- La lettre de mission du Ministre adressée aux Secrétaire Général, Directeurs Généraux, Délégué Général, Président du CNC et Cheffe de l'IGAC
- 29 lettres de mission adressées aux pilotes des mesures (il en manque pas moins de 14, qui concernent la réforme de l'audiovisuel, la future direction ou délégation en charge des politiques de transmission et d'accès à la culture, les réorganisations internes des Directions générales, le Pass culture, la parcours des artistes, la réforme de la RMN-GP et le projet de laboratoire de la Francophonie)
- La note du Ministre adressée aux organisations syndicales
- Le tableau des mesures à déconcentrer et des commissions à supprimer

Le ministre souhaite « *donner aux politiques publiques culturelles plus de force* » afin de notamment combler « *les fractures persistantes dans l'accès à la culture entre les territoires et les âges* », et pourtant, à 3 mois de l'échéance gouvernementale, le préfigurateur ou la préfiguratrice de la future **direction ou délégation en charge des politiques de transmission et d'accès à la culture, ainsi que de la coordination de la politique d'enseignement supérieur et de la recherche Culture** n'a toujours pas été nommé.

Et quand on étudie le tableau des mesures qui doivent être déconcentrées - comme l'appellation « Musée de France » et les labels nationaux - présentées sans contextualisation, explication ni éléments d'impact sur le service rendu aux usagers et les conditions de travail des personnels, on ne peut que s'affoler de l'amateurisme et du manque de connaissance des politiques portées par un ministère dont la particularité et la richesse repose sur son articulation entre son administration centrale, ses services déconcentrés, ses services à compétence nationale et ses établissements publics.

Alors que le ministère de la Culture vient de fêter ses 60 ans, la perte d'expertise nationale nous ferait revenir avant sa création et la constitution de ses réseaux.

Vous pouvez trouver la documentation sur le site de la CGT-Culture en cliquant sur ce lien : <https://www.cgt-culture.fr/15266-15266/>

Paris, le 13 septembre 2019